

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

/) E C R E T

SECRETARIAT GENERAL DU

GOUVERNEMENT -

N° 066 /PRG/SGG/95

PORTANT NOMINATION DU CONSEILLER JURIDIQUE
DE L'ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DES GRANDS
PROJETS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,

- VU LA LOI FONDAMENTALE ;
- VU LE DÉCRET D/94/073/PRG/SGG DU 18 AOUT 1994, PORTANT RESTRUCTURATION
DU GOUVERNEMENT ;
- VU LE DÉCRET D/94/078/PRG/SGG DU 23 AOUT 1994, PORTANT COMPOSITION
PARTIELLE DU GOUVERNEMENT COMPLETÉ PAR LE DÉCRET D/94/079/PRG/SGG
DU 26 AOUT 1994 ;
- VU LE DÉCRET D/94/167/PRG/SGG DU 30 NOVEMBRE 1994, PORTANT CRÉATION
DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES GRANDS PROJETS.

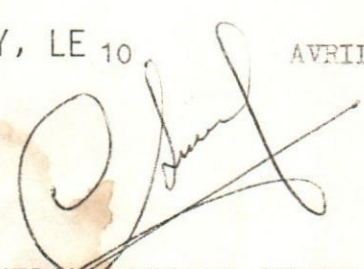
/) E C R E T E

ARTICLE 1ER. - MONSIEUR MALICK SANKHON DIPLOMÉ EN DROIT DES AFFAIRES
EST NOMMÉ CONSEILLER JURIDIQUE DE L'ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DES
GRANDS PROJETS À LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE.

ARTICLE 2. - LE PRÉSENT DÉCRET QUI PREND EFFET À PARTIR DE SA DATE DE
SIGNATURE SERA ENREGISTRÉ ET PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE.

CONAKRY, LE 10

AVRIL 1995


LE GENERAL LANSANA CONTE